prix, médaille de bronze et 10 fr., Mme veuve Caille, à Bethencourt. — 2e prix, médaille de bronze et 25 fr., M. Ramette, à Escaudœuvres.

1re section. — Taureaux de 2 à 4 ans (race étrangère). — Médaille de vermeil et 50 fr., M. Derly à Crèvecœur. — 1er prix, médaille d'argent et 45 fr., M. Gomez, à Abancourt.

2e catégorie. — 2e section. — Vaches pleines ou suitées de race française. — 1er prix, médaille de vermeil et 50 fr., M. Lefebvre Albéric, de Lesdain. — 2e prix, médaille d'argent et 40 fr., M. Flavier, Villers-Plouich. — 3e prix, médaille de bronze et 30 fr., M. Farez, Villers-Plouich. — 4e prix, médaille de bronze et 20 fr., M. Farez, Villers-Plouich. — 5e prix, M. Gomez, à Morenchies. — 6e prix, mention, Mallet-Bilaux à Marcoing.

Vaches pleines ou suitées de races étrangères. — 1er prix, médaille de vermeil et 50 fr., M. Derly Paul, à Crèvecœur. — 2e prix, médaille d'argent et 40 fr., M. Paul Derly. — 3e prix, médaille de bronze et 30 fr., M. Lefebvre Albéric, à Lesdain. — 4e prix, M. Gamez, à Bethencourt. — 5e prix, médaille de bronze et 20 fr., M. Paul Derly, à Crèvecœur. — 6e prix, M. Gamez, à Morenchies. — 6e prix, M. Ramette, à Escaudœuvres.

2e section. — Groupes d'au moins 4 génisses pleines, de même race, n'ayant pas plus de 4 dents. — 1er prix, médaille de vermeil et 50 fr., M. Lefebvre Albéric, à Lesdain. — 2e prix, médaille d'argent et 40 fr., M. Farez Auguste, à Villers-Plouich. — 3e prix, médaille de bronze, et 60 fr., M. Derly Paul, Crèvecœur. — 4e prix, M. Godin-Wyman, à Bethencourt. — 5e prix, M. Caron, à Montecouvez.

Groupes d'au moins 4 vaches pleines ou suitées, M. Farez Aug., à Villers-Plouich, médaille de vermeil et 60 fr. — 2e prix, médaille d'argent et 50 fr., M. Lefebvre Albéric, à Lesdain. — 3e prix, médaille de bronze et 40 fr., M. Flamand, à Crèvecœur. — 4e prix, M. Godin-Wyman, à Bethencourt. — 5e prix, M. Caron, à Montecouvez.

Petits animaux reproducteurs. — Bélier race Bélera. — 1er prix, médaille d'argent et 15 fr., Mme veuve Mallet, à Marcoing. — 2e médaille de bronze et 10 fr., M. Derly, à Crèvecœur. — 3e ex-aequo, médaille de bronze et 10 fr., M. Lefebvre, de Lesdain ; M. Delsaut-Mallet, à Hennecourt.

Lots de 10 brebis. — 1er prix, médaille et 25 fr., Mme veuve Mallet, Marcoing. — 2e prix, médaille de bronze et 20 fr., M. Derly, à Crèvecœur. — 3e prix, médaille de bronze et 10 fr., M. Lefebvre, de Lesdain.

Espèce porcine. — Verrats. — 1er prix, médaille et 25 francs, M. Caron, à Montecouvez.

Truies suitées. — 1er prix, médaille d'argent et 20 francs, M. Caron, de Montecouvez.

Espèce caprine. — Bocs. — Médaille d'argent et 3 francs, M. Droch Guislain, Cauchy.

Animaux de basse-cour. — Pigeons. — 1er prix, médaille de bronze et 10 fr., M. Fontaine, de Bertry. — 2e prix, médaille de bronze et 5 fr., M. Plateau-Mouriez, de Marcoing. — 3e prix, médaille de bronze et 5 fr., M. Hazebroucq, à Masnières. — 4e prix, médaille de bronze et 5 fr., M. Thery-Decomble, à Marcoing. — 5e prix, médaille de bronze, Eles Fergeut, de Crèvecœur. — 6e prix, mention honorable, Delattre, jardinier, à Fontaine-Notre-Dame. — 7e prix, mention honorable, M. Sager, de Marcoing.

A la plus belle collection de volailles. — 1er prix, médaille d'argent et 15 fr., M. Plateau-Mouriez, à Marcoing.

Chiens de berger. — 1er prix, Mme veuve Mallet, à Marcoing. — 2e, M. Baudrin, de Masnières. 3e, M. Blaise-Delattre.

Instruments professionnels. — Collections d'instruments. — Diplôme d'honneur hors concours, M. Flatto-Thomas, Le Cateau. — 2e, médaille de vermeil, MM. Prevot frères, à Valenciennes. — 3e ex-aequo, MM. Goubeau frères, à Cambrai, et Moreau, de Noyelles-sur-Escaut. — 4e ex-aequo, MM. Osborne et Champion, Bourbonne-les-Arras, Louvary à Bapaume, Rimaux à Cambrai, Beautous à Marcoing. — Médaille d'argent à M. Banse, coutelier de la maison Flaba.

Appareils de laiterie. — Diplôme d'honneur, hors concours, M. Ed. Garin, Cambrai. — 2e, M. Hombert, à Bourlon. — 3e, MM. Prevot et Dubour, Cambrai. — Médaille d'argent à M. Lenoy, coutelier-ferblantier de la maison Ed. Garin, Cambrai.

Petite construction. — 1er prix, M. Guibert, Marcoing. — 2e, M. Devillers, Gouzeaucourt. — 3e, M. Beaucourt, Iwuy. — 4e, M. Demon père, Cambrai. — 5e, M. Demon fils, Cambrai. — 6e, Gomez, Lucien Louis. — 7e, M. Dehan, à Gouzeaucourt.

Récoltants d'eau. — Mentions honorables : MM. Pierrage à Cambrai ; Jonet, à Rumilly ; Gambetère, Becker.

Concours spécial de moteurs applicables à l'agriculture. — 1er prix, diplôme d'honneur, M. Hainaut à Cambrai. — 2e prix ex-aequo, médaille de vermeil, Compagnie l'Internationale Osborn et Champion ; M. Moreau, de Noyelles-sur-Escaut. — 3e prix, médaille d'argent, MM. Prevot frères, à Valenciennes. — 4e prix, mention honorable, MM. Prevot et Dubour, à Cambrai.

Produits agricoles de toutes catégories. — Diplôme d'honneur, MM. Prunaux Clovis, à Caudron, pour sa fabrication de fromages avec locutions du jury pour son excellente application des principes de l'école de laiterie de Cautoin.

Diplôme de médaille de vermeil, M. Plainage Paul, à Avesnes.

Diplôme de médaille d'argent, M. Ruffin-Delattre, cidrier, à Elincourt.

Diplôme de médaille de bronze, Mlles Blondeau Céline et Lejeune Hélène, avec félicitations du jury, pour leur fabrication de fromages.

Diplôme de médaille de bronze, M. Lepin-Lecouguet, pour son exposition de cotza.

Produits divers. — Rappel de diplôme d'honneur, M. Herbaux, herboriste à Cambrai.

Rappel de diplôme de médaille de vermeil, M. Monchaux-Vilain, à Flesquières.

Diplôme de médaille d'argent, M. Tessier Albert, fabricant de chaussures à Lesdain.

Diplôme de médaille d'argent, M. Solon-Artaud, tonnelier à Cambrai.

Rappel de diplôme de médaille de bronze, M. Berard-Legrand, fabricant de chaperons, à Crèvecœur.

Rappel de diplôme de médaille de bronze, M. Evangéliste-Demachy, fabricant de chaperons, à Marcoing.

Rappel de diplôme de médaille de bronze, M. Evangéliste-Bourson, fabricant de chaperons, à Marcoing.

Mention honorable, M. Paubert de Mouvry, et M. Demonchy à Anneux.

Exposition scolaire. — 1er prix, médaille de vermeil et 50 francs, M. Gamet Constant, à Marcoing. — 2e prix, médaille d'argent et 40 fr., M. Devir, jardinier chez M. Michaux, Beauvois.

Le soir, une grande animation s'a cessé de régner dans les rues pavoisées et illuminées.

Les danses ne sont interrompues que vers une heure avancée de la nuit près de la Mairie illuminée.

Marcoing se souviendra longtemps de cette belle journée.

Le Festival. — Tirage des primes

Les primes ont été tirées sur le kiosque de la place de la Mairie en présence de MM. Devillers, maire, de Saint-Jean, percepteur, receveur municipal, et Deuchet, secrétaire de la Mairie, etc.

Ont reçu les résultats :

Prime de 100 fr. : Villers-Guislain ; 20 fr., Rolet ; 10 fr., Bécourt ; 10 fr., Caudry ; 10 fr., Le Roussoy ; 10 fr., Epehy.

Primes individuelles : Mégel, Bécourt, Chardry, Iwuy, Trescault ; Mary et Coquet, Trescault.

Cheb, Trescault, 20 fr. ; Rolet, 15 fr.

Les attentats contre les trains

A LIBERCOURT

Samedi vers 6 heures 10 du soir, entre Libercourt et Lefgrest, au passage de l'express 542 Lille-Paris, un inconnu a jeté des pierres de ballast contre les wagons. L'une de ces pierres, passant par un vasistas laissé ouvert, est tombée dans un compartiment de 1re classe, occupé d'un voyageur, M. Lecreux, qui a failli être blessé.

A l'arrivée du train à Douai M. Lecreux a signalé le fait où il venait de se produire au sous-chef de gare de service la pierre qui avait été jetée, et qui, pesa gette de 500 grammes.

Le parquet de Béthune avisé, a ouvert une enquête.

A COURCHELETTES

Le Parquet de Béthune, avisé, a ouvert une enquête.

Samedi, vers 11 heures 20 du soir, au moment du passage du rapide 325 Paris-Lille, des habitants de Courchelettes voisins de la ligne du chemin de fer, du côté de Corbehem, ont été réveillés par le bruit de deux coups de feu et se sont mis en quête de celui qui les avait tirés sans toutefois pouvoir le découvrir.

On suppose que ces coups de feu ont été tirés sur le train, bien que sur celui-ci on n'ait relevé aucune trace de projectiles.

A ARMENTIÈRES

Un enfant noyé

Dimanche a commencé le pèlerinage annuel à « la Chapelle Rompue », sur territoire belge. Un bambin de 2 ans ½, Marcel Deburgrave, dont le père est chauffeur à Armentières, est tombé dans un fossé, vers onze heures du matin. Sa sœurette, Mme Léon Alfées, ne s'aperçut pas tout d'abord de son absence, et les promeneurs déjà nombreux, ne se rendirent compte de l'accident que lorsque le mort avait déjà fait son œuvre.

LE CRIME D'OUDEZEELE

Ternynck Jérémie, ex-dangereux repris de justice, qui porte si fâchement le coupe de couteau au garde champêtre d'Oudezeele Vannabel, reste introuvable.

Dimanche après-midi la police mobile et la gendarmerie de Steenvoorde ont cerné la maison du beau-frère de Ternynck M. Tonl louillée de fond en fond. Au cours de cette perquisition, les arrêtèrent un individu qui se cachait et qui est expulsé de France.

Cet expulsé a été transféré à Hazebrouck et écroué à la maison d'arrêt.

A HAZEBROUCK

Un évadé arrêté à Nancy

Nous avons annoncé en son temps, qu'une triple évasion s'était produite à Hazebrouck en 1907. Voici dans quelles conditions :

Trois détenus les nommés P... poursuivis pour malfaiteur des fausses traites, le faux monnayeur Boisville, qui cache si longtemps sa culpabilité, qui fut arrêté à Hazebrouck le 15 février 1907, pour émission de fausse monnaie, en compagnie de son amie, Anna Dondon, un troisième individu, qui a pu échapper aux recherches, et le nommé Kammerlé Camille, chantier-cambriant, dangereux repris de justice, s'évadèrent de la prison d'Hazebrouck dans la nuit du 1er avril 1907, dans des conditions mystérieuses.

Des deux premiers, P... fut arrêté à La Bassée, en son domicile, par la police mobile, et au moment de son arrestation à se porta deux coups de couteau, le faux monnayeur Boisville fut arrêté à Berlin, pour le même délit d'émission de fausse monnaie et de faux billets de banque, et fut condamné à 10 ans de travaux forcés. Il sera extradé après avoir subi sa peine.

Le troisième évadé, Kammerlé, ce dangereux repris de justice, célébrité, vient d'être arrêté à Nancy. Depuis longtemps, M. Coupillaud, l'actif juge d'instruction, savait que Kammerlé se trouvait à Sarreguemines (Allemagne) mais l'Allemagne a si refusé son extradition. La correspondance de cet individu fut saisie et celui-ci a été arrêté le 7 juin courant, à Nancy. Il sera transféré à Hazebrouck incessamment.

Kammerlé a été condamné à 4 mois de prison pour vagabondage et à six mois de la même peine pour évasion et bris de prison. Il fera opposition au jugement et passera bientôt en correctionnelle.

Kammerlé dévoilera-t-il comment s'est effectuée cette triple évasion, qui resta toujours mystérieuse ?

La tragédie de Beaumont

LE GARDE EST MENACÉ PAR LES HABITANTS — EFFERVESCENCE DANS LA COMMUNE

Le souvenir de l'horrible tragédie de Beaumont, qui est son épilogue devant le jour d'assises de Douai, en nous dernier, est toujours vivace parmi une partie de la population, et se traduit par une haine déchaînée contre le garde Blas, que l'on accuse d'avoir voulu de soustraire bienfaits à la justice en écartant dès la première heure certains témoignages accusateurs.

A différentes reprises nous avons entretenu nos lecteurs des vexations, des insultes dont a été abreuvé le garde dans l'exercice de ses fonctions, de la part des sœurs de la victime, Marguerite Sauliers, et de l'espèce de quarantaine dont il était tenu de la part des habitants de la commune.

Depuis les aveux de mai, où le garde Blas comparut à la barre des témoins et où son attitude fut jugée un peu équivoque, le rancune qu'on lui témoignait dans le village a redoublé à tel point qu'il n'en est fallu de peu qu'on eût à relater des désordres graves dans la commune et que certaines personnes se soient livrées à de violents sévices sur le garde.

Le garde Blas menacé

C'est dimanche soir, entre 9 heures et 10 heures, que l'affaire commença. Des individus qui avaient pénétré dans la cour de l'habitation du garde Blas, crièrent la devanture de sa maison de cailloux, ossements et autres ustensiles impropres à tout usage. C'est grâce à la promptitude avec laquelle Mme Blas ferma les volets des fenêtres, que personne ne fut blessé. Cette femme se trouvant seule dans la maison, avec ses trois enfants qui apeurés, par le vacarme poussaient des cris déchirants. L'aînée, une jeune fille de 18 ans, eut une violente crise de nerfs.

Le garde rentra vers 10 heures ½, mais la tranquillité de la nuit ne fut plus troublée.

Conseil dans la mairie

Lundi matin, M. Plantin, percepteur au Cateau, venait faire les recettes à Beaumont. Comme à l'habitude, le garde l'accompagna pour l'aider dans sa besogne.

Auguste Sautière et Jules Davain, frère et beau-frère de la victime du crime de l'Ermitage, sortirent alors pénétrer dans la mairie et interpellant M. Plantin, lui auraient dit en désignant Blas : « Vous vous servez de cet homme, mais vous ignorez donc qu'il a trempé dans la plus horrible des crimes ? ». M. Plantin fit sortir les deux parents, mais cette scène, vivement colportée à travers la commune, amena des groupes hostiles devant la mairie, qui se mirent à invectiver le garde, le menaçant de lui faire un mauvais parti à sa sortie.

Devant la tournure menaçante qui prenaient les choses, M. Dubois, instituteur, enferma le garde dans la salle du greffe et fit prévenir la gendarmerie et la police de Caudry par la fille de Blas.

De son côté, M. Plantin prévenait le maire de Beaumont, M. Dupouy, qui priait d'intervenir. L'agent Achaus, de la police de Caudry, arriva sur ces entrefaites, monté à bicyclette, précédant de peu les gendarmes.

L'agent pénétra dans la mairie où se trouvait le garde tremblant et le fit sortir en le prenant sous sa protection, et l'accompagna jusqu'à sa demeure. Une quarantaine d'individus suivirent les deux hommes à distance en chantant une chanson créée récemment sur cette affaire.

L'enquête

La gendermerie de Caudry a ouvert une enquête sur ces faits révolutionnaires. De nombreuses personnes ont été entendues par les gendarmes.

LES GRÈVES

Les coupeurs de la maison Couzineau

Hier matin les délégués des coupeurs en grève se sont présentés devant M. Lévy qui a refusé de les entendre.

Une demande d'audience, au cours de laquelle MM. Courouble, secrétaire du syndicat des ouvriers confectionneurs, et Saint-Venant, secrétaire général des syndicats, présenteraient les revendications des grévistes, a également été repoussée.

Au cours de la réunion de ce matin, M. Saint-Venant prendra la parole.

Les grévistes avaient appris que la maison Couzineau faisait travailler à l'extérieur par des maisons de confections, ont décidé de prendre des mesures en conséquence pour ne pas compromettre le succès de leur grève.

Une assemblée générale de la corporation aura lieu mercredi soir, à sept heures, à la Bourse du travail, en vue d'étudier l'opportunité d'un mouvement généralisé à tous les ateliers de confection.

Les fleurs d'Armentières

La grève des 900 ouvrières des filatures Mabeu, qui durait depuis le 15 avril, peut être considérée comme terminée. Les filatures fermées depuis quelques semaines ont été rouvertes lundi matin et il ne manquait qu'une centaine de personnes dans le personnel.

Les Tisseurs à la Madeleine

Lundi matin, dès la rentrée, 100 ouvriers dont 60 hommes et 40 femmes, du tissage David et Schulé, rue des Promenades, ont refusé de mettre leur métier en marche, avant d'avoir eu une entrevue avec leur patron. Ce qui leur a été refusé. Ils ont immédiatement quitté l'usine ; deux d'entr'eux ont été reçus par M. Bouchardeau à M. Bertrand, commissaire de police. La différend qui les divise avait une question de salaire.

Ce mouvement de grève n'était déjà fait pressentir samedi dernier.

Les terrassiers de Dunkerque

Hier à 2 heures de l'après-midi, 500 ouvriers terrassiers employés aux chantiers d'agrandissement du port (décrets 191 et IV) ont quitté le travail réclamant une augmentation de salaires.

Ils sont payés actuellement 0,40 c. de l'heure et en demandent 0,45.

Une cinquantaine d'ouvriers de professions diverses, chauffeurs, mécaniciens, charpentiers et électriciens, sont restés occupés sur les chantiers.

Carnet du Lecteur

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Concours de juments poulinières et de pouliches de gros trait. — Trois concours départementaux de juments poulinières et de pouliches de gros trait, âgées de 3 ans, auront lieu en 1909.

1° A Douai, le 30 juin, pour les animaux des arrondissements de Valenciennes, Lille et Douai.

2° Au Cateau, le 4 juillet, pour les animaux des arrondissements de Cambrai et d'Avesnes.

3° A Steenvoorde, le 10 juillet, pour les animaux des arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck.

Les demandes d'admission à ces concours, conformément aux règlements très complets des concours et accompagnées de cartes de saillie régulièrement, devront être déposées à la mairie de Douai avant le 21 juin ; à la mairie de Cateau avant le 20 juin ; à la mairie de Steenvoorde avant le 1 juillet. Le programme est affiché dans toutes les communes du département.

LILLE

LES FÊTES DE LILLE

Programme des fêtes

Samedi 19 juin : à 8 heures du soir, square Rameau, Formation du Cortège de la Retraite aux Flambeaux. (Itinéraire de la Retraite. Voir affiche spéciale).

De 9 heures à minuit. — Illuminations électriques Grande-Place, rue de Paris, place Simon-Vollant, square Rameau.

De 8 heures à 11 heures. — Concerts Grande-Place par la Fanfare de Fives et la Société de mandolinistes « La Mandoline », Concert square Rameau par la Chorale « La Lyre Amicale de Vauban » et le Fanfare du Sud.

Dimanche 20 juin : à 8 heures du matin place aux Bleuets, Concours de pinsons.

A 9 heures, Champ de Mars, salves d'artillerie par les Canonniers sédentaires. Confiscant du bicyclette, précédant de peu les gendarmes.

A 2 heures ½, Hôtel des Canonniers, Grand Tournoi d'escrime. Bouret, épée, sabre, et pistolet de combat organisé par l'Académie d'armes du Nord.

A 4 heures et à 8 heures ½, Hippodrome du Bois de la Deûle, Championnat international de cyclisme de défense et de police organisé par le « Club Saint-Hubert du Nord ».

A 10 heures, Patronage Bourgeoisiens, rue de la Vignette, Récréations enfantines.

A 1 heures, boulevard des Ecoles, revue des Sociétés de jeux et des sociétés musicales lilloises.

A midi réception à l'Hôtel de Ville, de la reine des Ouvrières des quartiers Saint-Sauveur, Saint-Maurice, et du Cercle musical de Fives.

A midi, Champ de Mars, lancement des pal lons pilotes du concours d'atterrissage.

A 2 heures jeux et concours populaires dans les différents quartiers de la ville — Jeux de bouchons Boulevard Victor Hugo rue des Postes, rue du Long-Pot, place Vandemarcke, place du l'Arbonnoise, rue de Cambrai et place Molière-Cauffier.

Jeux de dés, place Dépot.

Tir à l'arc au bercelo rue d'Arras et rue d'Esquermes.

Tir bourguignon, rue Saint-Bernard, rue du Curé-Saint-Sauveur, rue d'Arcole, rue d'Iéna et rue Corneille.

Concours de pêche à la ligne au Grand-Carré près la porte Saint-André organisé par le « Syndicat des Pêcheurs à la ligne du Nord ».

Tir à l'arc à la perche, rue du Faubourg de Douai.

Concours international de billard anglais à Wezemmes et à Fives.

Concours de poule aérienne organisé par la Fédération colombophile de Lille.

Concours à la cinématographie de l'arme de guerre au siège des sociétés « Les Carabiniers Lillois », « Les Carabiniers de Lille » et « Les Carabiniers du Tir Duplexis ».

Jeu de balle, boulevard des Ecoles.

Jeu à la balle au Faubourg Saint-Maurice et à Moulins-Lille.

A 3 heures, section de Saint-Sauveur-Saint-Maurice, grand concours de chars et cortège de la Reine des Ouvrières organisés par le Comité des fêtes du quartier.

A 3 heures ½, Champ de Mars, grand concours international d'atterrissage pour ballons-sphériques libres montés, organisé par l'« Eudoxi » aérostatique du Nord.

De 6 à 11 heures, concert Grande-Place par l'Harmonie du Cercle Berlioz. Concert square Rameau, par le Cercle musical de Fives-Lille.

Fête de gymnastique de nuit, place du Vieux-Marché-aux-Chevaux.

Illuminations électriques Grande-Place, rue de Paris, place Simon-Vollant, square Rameau, illuminations.

De 9 heures à minuit, bals populaires : Place Jacquart, Wiaar, des Patriotes, et rue du Vieux-Faubourg.

Dimanche 21 juin. — De 3 heures du matin à midi, brûlerie Bannier, rues de Paris, Saint-Sauveur, de Fives, de Tournai, des Augustins, Saint-Genois, de Ben de Wedde, de Pret et du Vieux-Faubourg.

A 4 heures, au Grand de l'Esplanade : Tir à la Cible par la Société Lille Sportive.

Rabat du jeu de bingness, rue du Gard.

Jeux de bouchons : Square Pierre Ricard, rue des Stations, Faubourg du Sud, rue de Grand-Salons.

A 9 heures, Hippodrome du Bois de la Deûle, concours de chiens de police.

A 9 heures, Patronage Bourgeoisiens, rue de la Vignette, Récréations enfantines.

A 4 heures, dans le bassin de la Route-Deûle, Joûte sur l'eau.

A 2 heures ½, Hippodrome du Bois de la Deûle, concours-exposition de chiens de chasseurs, organisé par le « Club Saint-Hubert du Nord ».

A 3 heures, boulevard du Maréchal-Vallant, tricher de 1300 pigeons.

Bacchus hydrauliques, rue des Trois-Mollettes, rue de l'Ecole et rue de Bapaume.

A 3 heures ½, Festival lillois, sur les tribunes de la place Calinat, de la place de Concert et du Jardin de Fives.

De 3 à 7 heures, rue du Vieux-Marché-aux-Poulets, Concert par l'Harmonie du Commerce d'Arras.

A 5 heures, bloque de l'Esplanade, Fête-Foire générale des prix aux sociétés de jeux et concours populaires.

A 7 heures, rue du Vieux-Faubourg, Ascensionnel aérostatique par l'« Aventir aérostatique du Nord » (départ d'un ballon de forme sphérique).

De 9 à 11 heures du soir, concert Grande-Place par la Musique des Sapeurs-Pompiers de Lille. Concert square Rameau, par l'« Union Fraternelle et Mutuelle des Anciens soldats musiciens français de Roubaix.

Illuminations électriques Grande-Place, rue de Paris, place Simon-Vollant, square Rameau, illuminations rue Saint-Sauveur.

A 11 heures, rue de Fives, Feu d'artifice.

Auditions musicales

En dehors de la Philharmonique de l'après-dîner qui se fera entendre à Lille le dimanche 20 juin, le comité des fêtes des quartiers Saint-Sauveur-Saint-Maurice a décidé l'organisation de deux autres concerts pour le lundi 21 juin.

Ces auditions auront lieu de 5 heures à 7 heures du soir, place du Vieux-Marché-aux-Poulets, par l'Harmonie du Commerce d'Arras (75 amateurs), et de 8 heures à 11 heures du soir, square Rameau, par l'Union fraternelle et mutuelle des anciens soldats musiciens français de Roubaix (100 virtuoses).

Les amateurs de bonne musique ne regretteront de cette bonne pensée du comité des fêtes.

Terribles accidents de travail

UN CHARRETIER BRÛLÉ SOUS SON TOMBEREAU

Lundi après-midi, vers quatre heures, M. Lieven Bomhoek, 38 ans, demeurant, rue Saint-Sébastien, 38, au service de M. De Bruyn, fabricant de faïences, rue de l'Espérance, 22, se trouvait près de son tombereau, attelé d'un cheval. A l'angle des rues de Lannoy et de Rivoli, le cheval fut pris de peur et s'emballa. Bientôt à toute allure dans la rue de Rivoli, vers la rue de la Philosophie, le charretier ne voulant pas lâcher les rênes pour éviter un accident possible et de mal à courir près de la bête. Mais le train était devenu trop vif. M. Bomhoek se résigna à abandonner son attelage ; mal lui en prit, le cheval fit un saut de côté et la conducteur ne put se garer à temps, il fut heurté par le brancard et jeté sur le sol. Une des roues du pesant véhicule lui passa sur le poitrine, un craquement horrible se fit entendre en même temps qu'un cri de détresse. M. Vanpratte, cabaretier, rue de Rivoli, se précipita vers l'infortuné qu'il releva sans connaissance, et le transporta dans son estaminet. Le docteur Boucher se rendit près du blessé, dont il jugea l'état très grave. Une forte commotion cérébrale lui avait enlevé l'usage de ses sens, le sang coulait à flots de sa bouche et sa poitrine et son thorax avait complètement fracturé.

Une voiture d'ambulance fut requise qui transporta M. Bomhoek à l'Hôpital de la Charité.

Le chirurgien-chef fut avisé en vue de tenter une opération trépanation ; cependant on considère l'état de l'infortuné charretier comme désespéré.

Tandis qu'on s'empressait autour du blessé, le jeune cheval embrancard continue sa course et sans l'intervention des agents de sûreté Paris et Vandekerkhove, qui lui barrèrent résolument le passage, l'attelage serait entré dans une boulangerie, dont un volet fut à peine touché. Un court arrêt avant permis à l'animal de reprendre haleine, il avait repris sa course, quand M. Doyen, ébéniste et cabaretier, rue de Rivoli, 35, se jeta résolument à la tête du cheval et le maintura solidement jusqu'à l'arrivée d'un ouvrier de la maison De Bruyn, qui vint rechercher l'auteur de cet accident qui sans malheureusement une issue fatale.

UN PEINTRE SE FRACASSE LE CRANE EN TOMBANT D'UNE HAUTEUR DE DIX MÈTRES — SON CAMARADE ÉCHAPPE A LA MORT

Hier matin, vers huit heures, un accident mortel s'est produit rue Sainte-Catherine, 59, à l'angle de l'impasse Bandon.

MM. Edmond Bavière, 36 ans, et Adolphe Béart, 53 ans, ouvriers peintres au service de M. Dubois, 165, rue Jeanne-d'Arc, étaient occupés à parer la façade d'un bâtiment dépendant dans l'impasse ; ils étaient installés sur un échafaudage volant, en forme de ballon, suspendu par des cordes à un treuil placé au toiture du bâtiment.

Ayant besoin de changer de place, les deux ouvriers firent manœuvrer un treuil sur lequel étaient enroulés les câbles maintenant leur échafaudage ; pendant leur manœuvre une dent de la roue pénétra du treuil et tordit et le cliquet qui forment cran d'arrêt s'écrasa plus son action de retenir complètement qui des deux câbles se déroula rapidement et le plancher volant que retenait un seul câble prit une position verticale.

M. Bavière, qui se trouvait du côté du câble déroulé, n'eut pas le temps de se cramponner et fut projeté dans le vide, s'imprimant à abîme lourdement sur le sol. Grâce à la pesanteur du bas mètres, son crâne de blessé sur la bordure du trottoir ; la mort fut instantanée, et un docteur du quartier ne put que constater le décès.

Son camarade Béart avait eu la chance de s'accrocher aux montants de l'échafaudage ; ainsi suspendu, il allait faiblir et lâcher prise, quand un locataire, de sa lenêtre, accourut à le saisir par le bras et à le sauver de cette critique situation.

Une voiture d'ambulance a transporté le défunt à son domicile, rue de la Vignette, 30. Il laisse une veuve et trois enfants en bas âge.

SAVON MARGOU Parfumerie Victor VANDEKERKHOVE

AU PARQUET

Cabaretiers voleurs à Lesquin

Le juge d'instruction a terminé l'enquête ouverte au sujet du vol commis à Lesquin au préjudice de Vanzyvelos, cabaretier, et du Georges Sourbion, cabaretier, et Flandienne Lebrun, femme Decliver, également débitante de boissons ; ces dernières 31 francs et une bouteille en or. Les inculpés comparaîtront prochainement devant le tribunal correctionnel pour vol.

Les créances de la corrélation

Edmond Maquenel, 45 ans, commerçant agricole à Haut, arrêté le 28 mai pour infraction publiée à la vendeur, comparaîtra prochainement devant le tribunal correctionnel pour vente publique sans autorisation préalable d'un agent de vente.

Louis Delaire, cabaretier, rue Saint-Sauveur, arrêté pour vente de boissons à l'aspulsion, sera jugé à une prochaine audience. Il sera également à répondre d'un vol de chien commis à Roubaix chez Mme Dolkeng.

Ennemi des tramways

Charles Crombette, 24 ans, charretier, rue de Douai, à Lens, employé à Pontes Réunis, suivant hier avec un tombereau les voies ferrées du tramway.

Il venait de traverser la porte de Roubaix quand un car arriva derrière lui.

Le mécanicien, afin pour signaler sa présence, sonna, mais le cheval effrayé, fit de sauts ; il se cabra et heurtée le pavoir avec rayer l'empêché de tramways, n'en continue pas moins à encombrer la voie.

L'agent Dessarpe ayant constaté l'empêchement du charretier, s'élança à la tête du cheval dans l'intention de le faire obéir, mais le cheval se mit à tourner autour de lui, une force extraordinaire, sans hésiter, il sauta au bas de son véhicule et se jeta sur le sergent de ville qui frappé avec la dernière violence.

Grâce à l'intervention de l'employé de car le forcené put être maîtrisé et conduit au bureau de 8e arrondissement.

Crombette sera poursuivi pour outrages et violences à agent, refusé et infraction aux règlements municipaux.

Mercredi 9, réclame aux Galeries Lilloises, Albums cartes postales form. Brabant, couverture fantaisie, valant 3 fr., vendus 2 fr.

LES FUNÉRAILLES de la victime de l'incendie des Docks

Mardi matin, à neuf heures, eurent célébrées à Wattrelos, les funérailles de l'infortuné magasinier Amédée Compagne, qui trouva la mort dans le sinistre du 15 mai et dont les restes calcinés furent retrouvés samedi après-midi. La dépouille mortelle sera ensuite transférée au cimetière de Wavrin.

Etablissements PICHAL, Bailleul (Nord). Fournisseur des nouveaux trottoirs de la Ville de Lille. Travail garanti.

Le général Dalstein à Lille

M. le général Dalstein, gouverneur de Paris, membre du Conseil supérieur de la guerre, dont nous avons annoncé hier le voyage à Lille, est arrivé lundi matin.

Accompagné du gouverneur militaire de Lille et de plusieurs autres généraux, il a commencé l'inspection des casernements de la garnison. Il continuera aujourd'hui ses visites.

Je ne fume que le NIL.

DERNIÈRE HEURE

(NOS DÉPÊCHES)

La Grève des Inscrits Maritimes

Quatre condamnations

Marseille, 7 juin.

Le tribunal correctionnel a jugé quatre inscrits maritimes grévistes qui, la semaine dernière, étaient montés à bord de quelques transports en partance et en avaient éloigné les tous.

Ils ont été tous quatre condamnés à six jours de prison et à un franc d'amende avec sursis.

Rivelli qui était allé au Havre pour entraîner dans le mouvement les inscrits maritimes de ce port, est revenu ce matin à Marseille.

La grève continue.

La Commission des Douanes

Paris, 7 juin.

La commission des douanes a entendu cet après-midi la lecture du rapport de M. Thierry sur le projet de loi relatif à la suspension temporaire du monopole du cavillon.

Le président de la commission, M. Isaac, a fait observer qu'il appartenait au gouvernement d'user de tout son pouvoir pour amener rapidement un arbitrage des parties en conflit.

Il estime au surplus, et sur ce point certains collègues ont combattu cette opinion, que le gouvernement serait bien inspiré en déposant d'urgence un projet de loi complétant la loi du 27 décembre 1892 sur les conciliations et l'arbitrage en matière de différends collectifs entre patrons et ouvriers ou employés par des dispositions rendant obligatoire l'arbitrage dans les conflits entre employeurs et employés bénéficiant d'avantages particuliers institués par des lois spéciales. Les sanctions à prévoir pouvant être tel à la fois simples et décisives, mais il pense, et la commission avec lui, qu'il y a lieu dès pour le commencer dès, demander de proposer à ce sujet un projet de résolution, la question étant en dehors de sa compétence réglementaire.

M. Thierry a été autorisé à déposer son rapport sur le projet de loi dont l'article unique est ainsi rédigé :

« En cas d'événement exceptionnel ayant pour effet d'interrompre temporairement les relations maritimes nous pavillons français, d'un ou plusieurs ports de France et les ports d'Algérie ou de Tunisie le gouvernement pourra par décret rendu en Conseil des ministres admettre pendant la durée de ces interruptions au bénéfice de leur origine les produits algériens-tunisiens et français qui ne pourraient entrer directement en France, en Algérie ou en Tunisie.

Ils emprunteront le territoire étranger.

Le bénéfice de ce régime est réservé aux seuls produits qui seront accompagnés de certificats d'origines dans les conditions fixées par l'administration de la douane.

Les taxes douanières seront établies par décret et sous la même forme aussitôt que les circonstances le permettront.

Seront admises au bénéfice de leur origine les marchandises en cours de route qui seront justifiées après avoir été expédiées avant la promulgation du décret en « Journal officiel ».

Un parricide condamné à mort

Paris, 7 juin.

L'affaire qui vient aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine, est heureusement rare. Il s'agit d'un misérable qui a tué sa mère dans des conditions particulièrement effroyables.

Sa mère, Mme Rose Duchemin, âgée de 51 ans, était depuis vingt ans domestique chez M. Lalouette, fabricant de produits chimiques, 35 boulevard Ménilmontant.

Le 11 août dernier, Georges Duchemin, profitant de l'absence de ses maîtres, alla voir sa mère et lui demanda 50 francs. Mme Duchemin résista à ses instances. Georges se jeta brusquement sur elle et essaya de l'étrangler. La malheureuse se débattit, à la renverse à terre et lui plongea son couteau dans la gorge, lui coupant l'artère carotide et la veine jugulaire. La mort fut immédiate.

Le bandit prit dans une cassette appartenant à la mère deux billets de 100 francs et plusieurs pièces d'or puis, il s'en alla sans être remarqué.

Arrêté le lendemain, Duchemin fit des aveux complets.

L'accusé est un petit homme blond mince, pâle, aux yeux bleus. Il ne paraît pas intelligent. A toutes les questions du président il répond par oui et par non.

Sur la fin du crime, Duchemin s'est exprimé à peu près en ces termes :

— En voyant que ma mère me refusait de l'argent et me disant qu'elle ne m'en donnerait plus, j'ai été pris d'une violente colère. J'ai saisi ma mère à la gorge, elle est tombée tout de suite. Je l'ai rappelée plusieurs fois (sic), elle ne me répondit pas, alors je l'ai frappée avec un couteau pour l'achever.

Le président de Valles. — Votre attitude calme est odieuse. Votre conduite après le crime ne l'est pas moins. Vous êtes parti avec précaution, vous avez brûlé votre chemise lachée de sang et vous avez été dépenser votre argent avec des filles dans les cabarets borgnes des Halles.

R. — Je regrette mon acte et j'en demande pardon.

Des douze témoins cités, une seule déposition est intéressante, c'est celle de Bertha Duchemin, la sœur de l'accusée : elle a trouvé une lettre de sa sœur Jeanne à son frère en réponse à une lettre à laquelle Georges Duchemin manœuvrait de la tuer ainsi que sa mère.

L'accusé. — C'est inexact, je disais :

« Ma mère ne m'aime pas, cela m'amène à tuer quelqu'un. »

Le président. — C'est une drôle de correspondance adressée à une sœur malade. Avez-vous l'idée que votre frère est fou ?

R. — Oui, un peu, à cause de ses mensonges.

L'avocat général Courtin prend la parole. Il prononce un réquisitoire bévère et réclame la peine de mort.

Me Alfred Faye présente la défense.

LE VERDICT

Geor